

HORAIRES D'OUVERTURE

➤ Période hors été :

Mardi		15h30 – 18h30
Mercredi	10h00 – 12h30	15h30 – 18h30
Vendredi		15h30 – 18h30
Samedi	9h30 – 12h30	

➤ En période estivale (du 1^{er} juillet au 31 août) :

Pendant cette période, la médiathèque fonctionne avec des horaires allégés.

La fermeture annuelle intervient au sein de cette période estivale.

Les horaires pendant cette période estivale ainsi que les dates de fermeture sont communiqués, en temps voulu, à la connaissance du public par tout moyen adapté.

INSCRIPTION

L'inscription est gratuite pour tous, quel que soit le type d'adhésion (usagers seuls, familles et les collectivités) ou de lieu d'habitation (extérieurs à la commune de Jacob-Bellecombette).

Tout emprunt nécessite une inscription. Lors de la première inscription, chaque usager devra justifier de son identité et compléter une fiche de renseignement.

Une autorisation parentale doit être complétée et signée par un responsable familial pour tout emprunteur mineur.

Dès lors que plusieurs membres d'une famille s'inscrivent, l'inscription devient alors familiale

Frais de remplacement d'une carte perdue : 1.50€

Le tarif d'impression est fixé à 0.30 € par page.

CONDITIONS DE PRET

Inscription familiale ou individuelle

Imprimés : 10 par personne (2 nouveautés maximum)

DVD : 5 par famille (2 nouveautés maximum) ; 3 par individuel adulte (1 nouveauté maximum) ; 2 par individuel enfant (1 nouveauté maximum)

Prêts pour une durée de 4 semaines.

Le prêt d'un document pourra être renouvelé 1 fois, c'est-à-dire de 2 semaines supplémentaires maximum, à la demande du lecteur si celui-ci n'est pas réservé par un autre usager et si ce n'est pas une nouveauté. Le renouvellement se fait via le site Internet, à la médiathèque, par téléphone aux horaires d'ouverture ou par courriel.

Le prêt d'un DVD ne peut pas être prolongé.

Assistantes maternelles : 12 imprimés (2 nouveautés maximum) + 3 DVD (1 nouveauté maximum) pour une durée de 4 semaines maximum.

Groupes : 30 imprimés (5 nouveautés maximum) pour une durée de 4 semaines. Le prêt de DVD n'est pas autorisé aux collectivités (cf. droits de visionnage).

Lors des périodes de fermeture de la médiathèque, la restitution des documents pourra être effective avec la boîte de retour installée à l'extérieur des locaux.

CONDITIONS DE RESERVATIONS (sous réserve de modifications)

Inscription familiale ou individuelle, assistantes maternelles : Réservation jusqu'à 10 documents imprimés (2 nouveautés maximum) + 1 DVD. Ceux-ci seront mis de côté pendant 1 semaine.

Groupes : Réservation jusqu'à 5 documents imprimés (2 nouveautés maximum). Ceux-ci seront mis de côté pendant 1 semaine.